

126

à Monsieur l'Intendant de la Colonie
à Rouen

Monsieur

La Commission chargée de la vérification des
inventaires des usines, de la Calligraphie et de
la manufacture des métaux, n'a pu
encore procéder que la vérification de cette
dernière. Monsieur Lamoignon qui en est le
Directeur nous a présenté le état des pièces déjà
examinées, celles dont on s'occupe et des originaux
d'après lesquels on opère. ~~Je n'ai pu~~
cela nous les avons retrouvés sur les lieux
et nous avons signé la note que Mr
Lamoignon a été vous transmettre MM
to feu et moi.

vous avons trouvé cette manufacture dans
le désordre indispensable à un déménagement
de son local et la nous avons transportés
dans le local de Mr de la.

vous nous avez par inventaires les ustensiles
machines autres vitrifiés etc qui servent
à la manufacture des métaux, hors lequel
sera installé dans le nouveau local.

de la même sera tenu d'inventaires tous les
objets et nous nous transportons de nous
pour le rétablissement de l'activité ~~vous~~
avez l'honneur de nous en
apporter le travail.

lundi prochain nous pouvons vous

apporter votre travail sur le musée d'antiquités
de Sculpture du Capitole. et nous nous occuperons
ultérieurement de la copie gravée.
Nous avons l'honneur d'être avec les plus
hautes considérations

Votre très h^l

* Le musée d'antiquités demanderait un travail
fort long et faudrait une personne fort lettrée
qui puisse disposer de beaucoup de temps pour
en dresser l'inventaire pièce par pièce en
designant la qualité du travail - la matière
ou l'ornementation. Ce travail devrait
être indispensable. la Commission observe qu'il
y aurait de surcroît à se borner à
à un simple note de chaque objet.
évidemment bien pourrait remplacer un original
par une copie et bien ne pourrait rien
exiger de plus. Si l'on étoit fondé à
demander le sujet, dont la description
auroit été faite comme ci dessus.
la Commission a plusieurs fois proposé
pour le travail ^{et qu'on a fait} ~~un~~ fort
experte dans la connaissance des Antiquités.

Il nous apprendrait à l'instant qu'il y a un catalogue des
objets d'antiquités. Il en a vu les manuscrits de M. Lanusse
et il est suffisamment détaillé et ne s'agit que d'une
rectification.

1^{er} Juin 1811.